

La crise religieuse en Angleterre

III

(Suite et fin)

Mais si l'indignation des protestants s'explique facilement, il est impossible d'approuver leur façon de la montrer. Le chef de cette levée de boucliers est un certain M. Kensit, libraire et éditeur de livres et de brochures (tracts) anticatholiques, qui s'attaquent à notre religion avec l'exagération et la mauvaise foi propres aux auteurs et aux conférenciers du parti *no-popery*. Ce personnage suspect, accompagné d'une bande de voyous qui prirent le nom de Gédionites, visita successivement les différentes églises ritualistes où ils se livrèrent à des outrages au culte et même à des voies de fait qui leur ont valu des procès devant les cours de simple police. Au tribunal ils se sont posés comme des confesseurs et des martyrs de la cause du S. Evangile. Par une indulgence qui me paraît excessive, ils n'ont encouru jusqu'ici que de légères amendes, quoique menacés de la prison en cas de récidive.

M. Kensit et ses Gédionites ont mis le feu aux poudres, mais bientôt d'autres protestants plus respectables s'en sont mêlés. Sir W. Harcourt, ancien ministre de la Justice, Lord Grimthorpe, et plusieurs *clergymen* ont inondé le "Times" de leurs lettres indignées. Bientôt toute la presse s'en occupa, et à l'heure présente il est impossible d'ouvrir un journal anglais sans y voir des colonnes consacrées au sujet : *The Crisis in the Church* (La crise de l'Eglise).

Mais, diront, j'en suis sûr, mes lecteurs, que font donc les évêques anglicans ? Pourquoi ne mettent-ils pas fin à ces innovations ? En effet, voilà la question que posent tous ces protestants indignés, depuis sir W. Harcourt jusqu'à M. Kensit. C'est contre les évêques que tous s'acharnent d'un commun accord.

Quant à moi, qui connais le dessous des cartes, je dois l'avouer, le sort de ces pauvres évêques excite ma pitié encore plus que mon mépris. C'est facile à dire : "Faites observer la loi, punissez les délinquants, congédiez-les, mettez à la porte les ecclésiastiques récalcitrants". Les personnes qui parlent ainsi doivent ignorer deux choses que les évêques ne savent que trop bien : les complications de la jurisprudence ecclésiastique, et la puissance des ritualistes. Les évêques anglicans n'ont aucun pouvoir direct sur des bénéficiaires, c'est-à-dire sur des ministres qui jouissent d'un bénéfice : cure, doyenné ou *canonicat*. Quant aux vicaires,

qui e
et co
raiso
Mais
moye
siast
Cour
juges
repré
que,
convo
le ju
comm
ques
dence
confu
titud
la to
dans
la do
ses le
établi
terre.
chaq
possib
privé
sateu
O
s'élè
sa cha
par ex
cès do
M
saven
dont l
sage d
L
pouva
tualist
bien p
privile
Il
de gar
rents p
ration
pousse
Q
financi
leur po
the Ho
de mai
viserai
rents a